

ACTUALITÉ

PETITE ENFANCE Développement de la garde d'enfant. La secrétaire d'Etat chargée de la Famille a présenté, le 16 novembre, un bilan du programme de développement de la garde d'enfant. Plus de 15 000 enfants supplémentaires ont été accueillis entre juin 2008 et juin 2009 chez les assistantes maternelles (depuis l'augmentation du nombre d'enfants qu'elles peuvent prendre en charge). Concernant l'accueil collectif, Nadine Morano estime qu'environ 60 000 places de crèche pourront être créées d'ici à 2012.

LE CHIFFRE

16,1%
DE DOSSIERS DE SURENDETTEMENT

en plus ont été déposés auprès de la Banque de France, sur douze mois (soit 212 814), selon des chiffres publiés par la banque le 18 novembre. Lors du dernier pointage, fin juin, la progression n'atteignait que 12,6% sur un an.

FONCTION PUBLIQUE Où sont les emplois fonctionnels ?

Alors que 7 000 à 8 000 emplois fonctionnels (DGA, DGS, DGST) pourraient être recensés, seuls 1 400 ont été inscrits, en octobre 2009, au répertoire national des emplois de direction, créé par la loi du 19 février 2007. Parmi les collectivités qui se sont livrées à l'exercice, quatre régions et treize départements. Une fois complété, ce répertoire permettra des recherches par strate : démographie, région, département ou catégorie de collectivité.
www.cnfpt.fr > collectivité > gestion des RH > carrière des cadres

DALO Les réquisitions réclamées

L'Etat est déjà condamné à 10 millions d'euros d'astreintes pour violation de la loi.

Quelques semaines après la parution du troisième rapport (*) du comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable (Dalo), ses membres ont lancé le 18 novembre une injonction forte à l'Etat : « L'Etat a déjà été condamné à 10 millions d'euros d'astreinte pour non-respect de la loi, il y a urgence à mobiliser l'offre existante », a souligné Etienne Pinte, député (UMP) des Yvelines et membre du comité.

Contexte tendu. Le comité rappelle que l'application effective du droit de réservation des préfets sur un quart des logements sociaux et le recours au contingent du 1%, tels que le prévoit la loi du 25 mars, permettraient de reloger une grande partie des ménages « Dalo » et formule des propositions beaucoup plus radicales, notamment le recours à la réquisition. Enfin, il demande la création d'un programme de 70 000 logements en Ile-de-France, reconnu d'utilité publique.



« Le Dalo n'est pas appliqué correctement sur l'ensemble des territoires », souligne Xavier Emmanuelli, président du comité de suivi.

Cet appel s'inscrit, toutefois, dans un contexte peu favorable au logement social : en 2010, la dotation Etat pour les logements sociaux de type PLUS devrait passer de 2 600 euros à 1 000 euros; par ailleurs, la proposition de loi relative à la lutte contre le logement vacant et à la solidarité nationale pour le logement des sénateurs (PS) Thierry Repen-

tin (Savoie) et François Rebsamen (Côte-d'Or), examinée le 18 novembre, a été rejetée. Elle proposait une augmentation du taux applicable à la taxe sur les logements vacants et un moratoire des expulsions pour les ménages de bonne foi éligibles au Dalo. **Agnès Thouvenot**

(*) « L'an II du Dalo : priorité à la bataille de l'offre ».

ADMINISTRATION DE L'ÉTAT Le niveau régional consacré par la réforme

Alors que les conseillers généraux réunis en assemblée protestaient contre la réforme des collectivités le 16 novembre, le Premier ministre François Fillon en présentait, au même moment, une autre aussi délicate à mener, celle de l'administration déconcentrée.

Resserrement. Lancée depuis deux ans, cette réforme consacre le niveau régional en tant que pilote des politiques locales de l'Etat. Resserree, l'administration régionale sera constituée autour de huit directions, et le niveau départemental

autour de deux – trois pour les départements de plus de 400 000 habitants. « Les usagers demandent à avoir un seul interlocuteur, bien identifié, proche d'eux. Et c'est la raison pour laquelle le niveau départemental de l'administration de l'Etat doit être préservé... Il doit conserver des effectifs en rapport avec les missions qui restent de sa compétence », a rassuré François Fillon, qui a également précisé que les services de la sous-préfecture, de leur côté, deviendront progressivement une administration de mission, tournée vers le développement

local et venant en appui à l'action de proximité menée par le sous-préfet. Le Premier ministre a aussi répondu aux syndicats qui redoutent une perte des spécificités des métiers : « Certains craignent [...] un brouillage des objectifs propres à chaque administration. En réalité, je suis convaincu que la confrontation des approches constitue un processus éminemment fécond. » La nouvelle architecture se mettra en place au 1^{er} janvier 2010, mais de nombreux territoires sont déjà préfigurateurs de la réforme.

Delphine Gerbeau